

Compte rendu de la séance du 17 novembre 2020

Date de la convocation : 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept novembre à 14 heures 00, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Bernadette MACQUART (Maire).

Etaient présents : Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Jacques HILAIRE, Eliane WOLGA, Maurice HILAIRE, Sylvain GHENZI, Jean-Pierre FLEURY

Procurations : Françoise DEL BUCCHIA à Bernadette MACQUART, Christophe BERNARD à Pierre PRADILLE, Nathalie LIRON à Jean-Pierre FLEURY

Absents :

Secrétaire de la séance : Eliane WOLGA

Ordre du jour :

- Demande de subvention exceptionnelle "dotation de solidarité" suite catastrophe naturelle du 19/09/2020

Madame le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Transfert de compétences PLU à la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents plus trois procurations de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1 / Demande de subvention exceptionnelle "dotation de solidarité" suite catastrophe naturelle du 19/09/2020 (DE_035_2020)

Madame le Maire présente au conseil municipal le montant estimatif des travaux à réaliser sur la voirie communale et les ouvrages d'art suite aux intempéries du 19/09/2020 et explique que la commune peut bénéficier de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC).

Le montant estimatif des travaux est de 184 152.30 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus trois procurations, approuve le programme des travaux d'un montant de 184 152.30 € hors taxes et sollicite les aides financières de l'Etat (dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques), de la Région et du Département.

Plan de financement :

- Etat : 50%
- Région : 15 %
- Département : 15 %
- Autofinancement (Fonds propres/emprunt) : 20%

2 / Transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (DE_036_2020)

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 17 novembre 2020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové modifie les dispositions relatives à l'urbanisme et notamment la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elle prévoit que la communauté de communes devient compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux ou communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI s'y oppose.

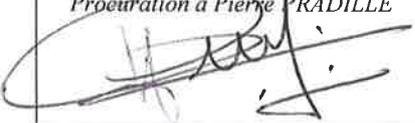
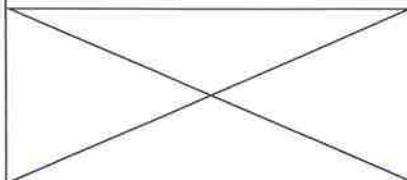
Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus trois procurations, refuse de transférer la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 15h00.

<p>Christophe BERNARD <i>Procurator à Pierre PRADILLE</i></p> 	<p>Françoise DEL BUCCHIA <i>Procurator à Bernadette MACQUART</i></p> 	<p>Jean-Pierre FLEURY</p> 
<p>Sylvain GHENZI</p> 	<p>Jacques HILAIRE</p> 	<p>Maurice HILAIRE</p> 
<p>Nathalie LIRON <i>Procurator à Jean-Pierre FLEURY</i></p> 	<p>Bernadette MACQUART</p> 	<p>Pierre PRADILLE</p> 
	<p>Eliane WOLGA</p> 	